



DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ  
LES HÔPITAUX DE SUISSE  
GLI OSPEDALI SVIZZERI

## Règlement sur les taxes 2024

(Approuvé par le directeur le 25.09.2014)

### Tarifs pour l'accréditation REKOLE® 2024 pour organes de vérification

Les recettes provenant de la certification servent à couvrir les frais liés au projet, à entretenir et poursuivre le développement du manuel de certification et sont ciblées.

Taxe d'inscription (unique)	CHF 900.—
Taxe express pour période d'expertise inférieure à 6 semaines	CHF 600.—
Examen de la première demande d'accréditation H+ pour : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ entretien d'information</li><li>▪ vérification des documents reçus</li><li>▪ entretien préalable</li><li>▪ études des documents</li><li>▪ formulation des directives</li><li>▪ rapport d'expertise</li><li>▪ contrôle des directives respectées</li><li>▪ travaux de secrétariat, correspondance, base de données etc.</li><li>▪ frais de déplacement</li><li>▪ frais</li></ul>	CHF 8'900.—
Audit d'accompagnement Par expert ou spécialiste et <b>par jour</b> ainsi que la rédaction d'un petit rapport, les frais s'élèvent à (y c. frais de déplacement et autres frais). <b>Remarque</b> : l'expertise pour l'accréditation ou la surveillance de l'organe de vérification peut nécessiter un ou plusieurs audits d'accompagnement.	CHF 2'000.—
Taxe annuelle La taxe annuelle comprend : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ surveillance de l'organe accrédité par H+<ul style="list-style-type: none"><li>+ études des documents</li><li>+ contrôle du répertoire</li><li>+ formulation des directives</li><li>+ rapport de surveillance</li><li>+ contrôle des directives respectées</li><li>+ travaux de secrétariat, correspondance</li><li>+ frais de déplacement</li><li>+ frais</li></ul></li><li>▪ entretien des directives de certification et du programme de vérification</li><li>▪ assistance</li></ul>	CHF 7'800.—

Les non-membres paient un supplément de 20% pour chaque prestation.

## Tarifs des publications

### Publication des directives de certification pour organes de vérification

Publication		CHF	120.—
-------------	--	-----	-------

La publication comprend les directives de certification en version imprimée, l'accès en ligne à la publication dans les 3 langues, les actualisations des directives de certification et du programme de vérification. Cette offre n'est destinée qu'aux organes de vérification accrédités.

Les non-membres paient un supplément de 20% pour chaque prestation.

### Accès en ligne au manuel REKOLE® d'audits internes

Accès en ligne		CHF	60.—
----------------	--	-----	------

Les non-membres paient un supplément de 20% pour chaque prestation.

## Formation pour organes de vérification

Formation	1 jour pour tous les membres de l'organe de vérification accrédité par H+ (obligatoire)	CHF	690.—
-----------	---	-----	-------

La taxe de cours comprend la formation par du personnel spécialisé certifié et la documentation, sans hébergement ni dîner.

Les non-membres paient un supplément de 20% pour chaque prestation.

# Tarifs pour la certification REKOLE® 2024

## Taxes sur la marque de garantie pour utilisateurs (hôpitaux et cliniques)

Une taxe de base ainsi qu'une taxe d'enregistrement sont dues pour l'utilisation de la marque de garantie. Les utilisateurs sont informés des modifications du règlement sur les taxes jusqu'au troisième trimestre de l'année précédente.

La taxe de base et la taxe d'enregistrement deviennent exigibles à la délivrance du certificat et sont valables 4 ans.

### Taxe pour la marque de garantie (hôpitaux et cliniques)

Taxe de base pour la marque de garantie	CHF	150.—
Taxe d'enregistrement	CHF	50.—

La taxe (de base et d'enregistrement) pour l'utilisation de la marque de garantie est facturée aux hôpitaux certifiés en même temps que la taxe pour le certificat.

### Certificat (hôpitaux et cliniques)

Taxe pour le certificat	CHF	120.—
-------------------------	-----	-------

La taxe pour le certificat est facturée directement aux hôpitaux certifiés en même temps que la taxe pour la marque de garantie.

Les non-membres paient un supplément de 20% pour chaque prestation.

Toutes les taxes excluent la taxe sur la valeur ajoutée.